



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**Le secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense,  
chargé des anciens combattants et de la mémoire**

---

Note

à l'attention de

*Mesdames et Messieurs les préfets et Hauts-commissaires*

Objet : Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des forces supplétives le jeudi 25 septembre 2014

Référence : Décret du 31 mars 2003

Pièce jointe : Message pour le 25 septembre 2014

L'hommage que la France rend chaque année aux Harkis et autres membres des formations supplétives aura lieu le jeudi 25 septembre 2014. Un plan harkis, voulu par le Président de la République, sera alors annoncé par le Premier Ministre.

Conformément aux dispositions du décret susvisé, il vous appartiendra de prendre toutes les mesures nécessaires pour que soient organisées dans votre département les manifestations officielles, de préférence en fin d'après-midi.

Si une plaque officielle a été apposée dans votre département, cet hommage prendra la forme d'un dépôt de gerbe devant celle-ci au cours d'une cérémonie que vous présiderez. Il conviendra d'y convier les associations d'anciens combattants représentatives, notamment celles regroupant les anciens combattants d'Algérie et en particulier les anciens supplétifs.

Dans les départements où plusieurs plaques ont été installées, vous présiderez la cérémonie que vous jugerez la plus importante. Vous pourrez alors vous faire représenter par les sous-préfets d'arrondissement pour les autres manifestations.

Si aucune plaque n'a été apposée dans votre département, toute latitude vous est laissée pour le choix du monument qui vous semble le mieux approprié pour le dépôt de gerbe qui constitue le point fort de la cérémonie officielle. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir veiller à ce que les associations d'anciens combattants correspondant aux critères rappelés ci-dessus soient invitées à cette commémoration.

De plus, cette année, il conviendra de vous rapprocher des services départementaux de l'ONACVG qui détiennent l'exposition intitulée « parcours de Harkis », afin de la présenter dans le département, soit le jour même, soit courant de semaine 39, de préférence dans un lieu pouvant symboliser la pleine appartenance des anciens supplétifs et de leurs familles à la communauté nationale, voire dans les locaux de la préfecture.

Vous trouverez, ci-joint, le message que j'adresse au monde combattant et que vous voudrez bien lire à cette occasion.

Les maires pourront organiser à leur niveau toutes manifestations qu'ils jugeront utiles et qui devront naturellement, dans leur forme, être adaptées au contexte local.

Je vous rappelle enfin, que, comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments publics devront être pavés.

Tout complément d'informations pourra vous être apporté par mon cabinet ou par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives.

[dmpa-bvac.ceremonies.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dmpa-bvac.ceremonies.fct@intradef.gouv.fr)



Kader ARIF